



Le 3 juin 2024

Objet : Rentrée scolaire 2024/2025 - centre de loisirs Eté 2024

Madame, Monsieur, Chers parents,

La rentrée des classes aura lieu le Lundi 2 septembre 2024.

Horaires pour les primaires

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30.

Horaires pour les maternelles

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30.

Le règlement intérieur des services périscolaires validé par le conseil municipal le 27 novembre 2023 reste en vigueur, un exemplaire vous est remis avec ce courrier, le récépissé de prise de connaissance sera à remettre en mairie avec les autres documents pour le 20 juillet 2024 au plus tard.

GARDERIE

Les enfants peuvent être accueillis à la garderie sur 3 périodes :

7 h 15 à 9 h 00 - 11h 45 ou 12 h 00 à 12 h 30 (service gratuit) - 16 h 30 à 18 h 30

Les portes des écoles ouvrant à 13 h 20, il n'y a pas de garderie de 13 heures 20 à 13 heures 30.

Les enseignants ont la charge de surveiller les élèves.

L'accès aux structures, localisées dans le bloc 1 du groupe scolaire côté primaire, se fait par le portillon vert du parking, en utilisant la sonnette. Les parents doivent obligatoirement conduire les enfants jusqu'à l'entrée de la salle.

Les tarifs sont les suivants modifiés en conseil municipal par délibération le 29 mai 2024 :

- ❖ Tarif Commune : 1.60 € par jour si le quotient familial CAF est inférieur à 585 €
1.80 € par jour si le quotient familial CAF est supérieur à 585 €
- ❖ Tarif Hors Commune : 2.30 € par jour si le quotient familial CAF est inférieur à 585 €
2.50 € par jour si le quotient familial CAF est supérieur à 585 €

Les tickets sont en vente à la mairie, à compter du 7 juillet 2024 pour la rentrée 2024-2025

RESTAURATION SCOLAIRE

Les réservations se feront exclusivement à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture :

- au plus tard le mardi de la semaine précédente avant 9h30

La fiche d'inscription au restaurant scolaire ci-jointe devra être remplie pour le mois ou la/les semaine (s) concernés et déposée à la mairie avec le paiement par chèque ou espèces (un reçu pourra vous être délivré)

Exceptionnellement, les repas payés et non consommés de juin ou juillet 2024 pourront être reportés sur septembre.

Pour le confort et l'hygiène de vos enfants, il est obligatoire de fournir chaque jour un bavoir ou une serviette de table marquée au nom de l'enfant qui sera lavé(e) par vos soins, ou jetable, et dans une petite trousse nominative un nécessaire au lavage des dents.

Les repas sont pris en commun et servis par le Personnel Communal :

Maternelles :

11h45 à 11h50 : transfert de l'école au restaurant scolaire

11h50 à 12h30 : repas

12h30 à 13h20 : récréation ou sieste à partir de 13h pour les plus petits

Primaires :

12h00 à 12h35 : récréation

12h40 à 13h20 : repas

